

LETTRE MENSUELLE n°12

Nadège HAVET

SÉNATRICE DU FINISTÈRE

Octobre
2022

Édito

Crise de l'énergie : 2,5 Mds € pour les collectivités locales

En 2023, les prix des marchés du gaz et de l'électricité seront plus de 10 fois supérieurs à ceux de 2020. L'impact pour l'ensemble des acteurs économiques, parmi lesquels les collectivités locales, est considérable. Aussi, en marge de l'examen du Projet de Loi de Finances pour 2023, le Gouvernement a annoncé le 27 octobre, un ensemble de mesures pour accompagner les entreprises, les associations et les collectivités territoriales. Deux mécanismes, déployés dès le 1^{er} janvier 2023, concernent directement les collectivités locales et leurs établissements. Ils représentent un soutien financier estimé à 2,5 Mds d'euros.

Un « amortisseur électricité » pour l'année 2023

Les factures d'électricité en France ont deux principales composantes : une part issue de l'électricité nucléaire, à coûts maîtrisés, une autre exposée au prix du marché. C'est cette dernière qui explose, et qui vient bousculer les équilibres financiers et budgétaires des services publics. C'est pourquoi, les collectivités non éligibles au bouclier tarifaire auront accès, dès le 1^{er} janvier 2023, à un « amortisseur électricité ». Concrètement, l'État prendra en charge 50 % du surcoût au-delà d'un prix de référence fixé à 325 euros par MWh. La baisse du prix apparaîtra directement sur la facture, et une compensation financière sera versée par l'État aux fournisseurs d'énergie. En intégrant la part du nucléaire, cela correspond à une prise en charge à partir d'un prix moyen de 180 € le MWh. Cette mesure, qui sera traduite dans le cadre d'un amendement au PLF 2023, s'appliquera à l'ensemble des contrats pour 2023, y compris ceux déjà signés.

Prolongation et amplification du filet de sécurité pour l'année 2023

Ce filet, créé dans le cadre du PLFR 2022, sera reconduit en 2023. Il s'ajoute au dispositif décliné ci-dessus, et couvrira également les surcoûts liés au prix du gaz. Ce dispositif bénéficiera aux collectivités qui auront subi en 2023 une perte d'épargne brute supérieure ou égale à 25 % et dont la hausse des dépenses d'énergie sera supérieure à 60 % de la progression des recettes réelles de fonctionnement.

Ce mécanisme sera lui aussi intégré au PLF pour 2023. Je ferai une communication aux élus locaux dès lors que son fonctionnement sera clairement arrêté.

Zoom sur... un projet local

Le Chantier Navaleo

Le 28 octobre dernier, j'ai accompagné notre Secrétaire d'État à la Mer, Hervé Berville, dans le cadre de son déplacement dans notre département. Il a notamment visité le chantier de déconstruction Navaleo. Filiale des Recycleurs Bretons, cette entreprise dispose d'une expertise unique dans la déconstruction des navires. Cette filiale d'avenir contribue activement au développement économique et social du territoire. Avec 30 000 tonnes d'acier recyclées chaque année, Navaleo représente l'excellence Finistérienne en déployant une compétence unique et fondamentale dans la perspective du renouvellement des flottes !

Le chiffre du mois 30,9

C'est, en Mds d'euros, ce que va rapporter le secteur des ENR à l'État en 2022-2023. La France doit cette situation favorable à un accord de 2003. L'État garantit un niveau de prix d'achat aux opérateurs d'ENR, qui reversent la différence quand les prix du marché dépassent ce prix garanti. Ces 30,9 Mds financent partiellement le filet de sécurité.

Brèves

• Dépenses énergétiques : le Sénat lance une consultation des élus

Dans le cadre des discussions budgétaires, le Sénat lance une consultation pour mesurer concrètement les conséquences des hausses de prix. Pour y participer :

<https://participation.senat.fr/consequences-de-linflation-energetique-elus-locaux-le-senat-vous-consulte>

• Dispositif ÉcoWatt

Les communes et EPCI sont invités à utiliser et à promouvoir l'outil mis à disposition par RTE à la population. Toutes les infos :

<https://www.monecowatt.fr/>

• Éclairage des publicités lumineuses : parution d'un décret

Un décret du 17 octobre portant obligation d'extinction des publicités lumineuses en cas de situation de forte tension du système électrique est paru : <https://www.legifrance.gouv.fr/orf/id/JORFTEXT000046437855>

• Précarité étudiante

Les étudiants « en précarité » pourront prétendre au repas du Crous à un Euro, jusqu'à Noël, sans critères de revenu.

• Réalisez vos projets locaux !

RAPPEL : Découvrez les aides disponibles et paramétrez des alertes pour donner vie aux ambitions de votre territoire. Il existe un portail qui recense les programmes de subventions pour les projets sous maîtrise d'ouvrage de collectivités territoriales :

<https://aides-territoires.beto.gouv.fr/>



Travaux parlementaires

Focus sur...

Projet de loi portant sur l'accélération des énergies renouvelables (ENR)

Le projet de loi relatif à l'accélération de la production d'énergies renouvelables a été adopté au Sénat, dans la nuit du 4 au 5 novembre. Le texte, après avoir fait l'objet de 26 heures de débat en séance publique, a été voté à la quasi unanimité des sénateurs. Il constitue une réponse essentielle pour défendre notre souveraineté énergétique, maîtriser les coûts et atteindre la neutralité carbone.

Ce projet de loi vise trois objectifs : la simplification, à travers la réduction des délais, la libération du foncier pour faciliter l'implantation des ENR, et le partage de la valeur en direction des riverains situés à proximité des installations d'ENR. La question sensible de l'implantation des éoliennes a fait l'objet d'un accord consensuel avec la majorité sénatoriale pour favoriser une planification à l'échelle de zones prioritaires. Je m'en réjouis. Pour ma part, en qualité de cheffe de file de mon groupe au Sénat, j'ai obtenu l'adoption de plusieurs amendements, notamment pour étendre les garanties d'origine et des certificats de production aux biogaz non injectés ; un autre de ces amendements permettra de promouvoir, via la commande publique, le développement des ENR en consolidant la possibilité pour les collectivités territoriales de recourir à des contrats d'achat de long-terme d'électricité ou de biogaz.

Le texte va désormais être examiné par nos collègues députés. J'appelle de mes vœux que les débats et le sens de l'intérêt général y prédominent et permettent à ce projet de loi d'aboutir !

A venir

• Les commémorations du 11 novembre

Je serai à Plouzané pour participer aux commémorations de l'armistice du 11 novembre.

• Réunion à l'attention des élus locaux

Le 17 novembre, j'organise, à la Faculté de Médecine, une réunion à l'attention des élus locaux sur la thématique des déserts médicaux.

• Congrès des maires et présidents d'EPCI

Du 22 au 24 novembre se déroulera le Congrès annuel des Maires, à Paris. J'accueillerai à cette occasion de nombreux élus Finistériens.

Mes rencontres en circonscription

Les 6 et 7 octobre, je me suis rendue au Carrefour des communes du Finistère. Un événement incontournable pour nos élus locaux !

Le 10 octobre, j'ai rencontré les représentants de GRDF pour travailler sur le développement de la filière Biogaz en Bretagne.

Le 14 octobre, avec les élus de Pays des Abers Communauté, nous avons inauguré la Maison France Services, à Plabennec : une offre de services de proximité bienvenue pour la population locale !

Le 15 octobre, j'étais à Porspoder, aux côtés des élus municipaux pour l'inauguration du Phare, projet regroupant un centre socioculturel et une médiathèque.

J'ai rencontré les représentants de la F RTP le 17 octobre, pour un échange sur les enjeux à court et moyen terme de ce secteur d'activité majeur de notre économie locale.

« Cartes Blanches à ... » : au cours du mois d'octobre, je me suis déplacée à Plouzané, et au Conquet dans le cadre de mes visites de territoire.

Le 21 octobre, j'étais à la Préfecture, pour la commission d'attribution de la DETR 2023. A retenir : date limite de dépôt des dossiers le 31/12/2022.

Mes interventions au Sénat et dans les Ministères

- Le 20 octobre, je suis intervenue dans le cadre d'un colloque de la SMACL (assureur des collectivités locales) sur le sujet de la prise illégale d'intérêts.
- J'ai déposé plusieurs Questions Ecrites au Gouvernement, sur différents sujets : le Savoir Rouler à Vélo, la protection du petit patrimoine protégé, et les risques pour les services de l'eau en cas de délestage. Mes QE <https://www.senat.fr/quesdom.html>
- Avec mes collègues parlementaires bretons, nous avons écrit à la 1^{ère} Ministre pour solliciter une décorrélation de la TH et de la TF, à compter du 1^{er} janvier 2023.

Pour me contacter

Permanence :
1 place de la Gare,
29870 Lannilis

Sénat :
Palais du Luxembourg
15, rue de Vaugirard,
75291 Paris Cedex 06



nadegehavet.bzh
n.havet@senat.fr